

ENTREPRISES

Des conditions favorables à la création d'entreprises en Poitou-Charentes

Les nouvelles entreprises de 2006 ont bénéficié de conditions à leur création plus favorables que quatre ans plus tôt. Elles sont ainsi mieux armées pour traverser la période de crise actuelle. La part des entrepreneurs formés, expérimentés, conseillés et percevant des aides financières, a augmenté sur cette période. Traduction du soutien différencié à l'activité économique sur tout le territoire, les aides à la création sont plus souvent affectées aux zones où les conditions de la création sont les moins favorables.

La création d'entreprises s'est fortement développée en Poitou-Charentes à partir de 2002, sous l'effet conjoint de mesures incitatives des pouvoirs publics et du dynamisme économique. L'année 2008 marque un premier ralentissement lié à la crise économique, même si le nombre de créations reste important.

Les nouvelles entreprises apparues en 2006, année de bonne conjoncture, sont-elles armées pour traverser les premières années de leur existence ? Cette question est évidemment cruciale dans la période actuelle de mauvaise conjoncture.

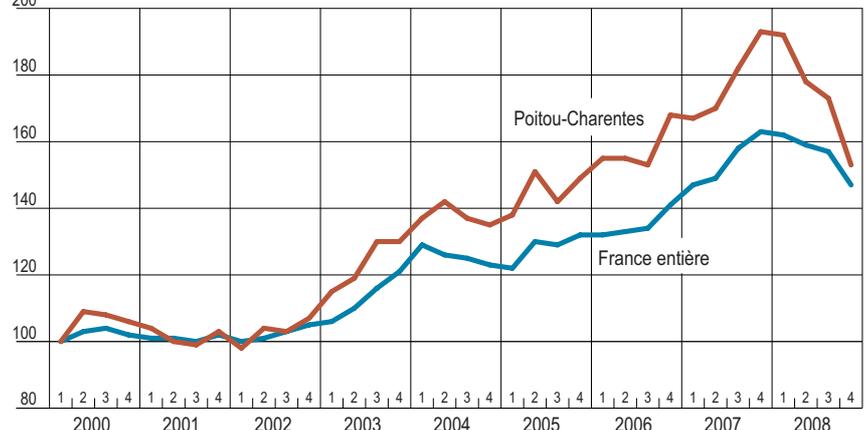
Une enquête réalisée fin 2006 par l'Insee, en partenariat avec la Région Poitou-Charentes, auprès des entreprises créées au premier semestre de 2006, nous donne des premiers éléments de réponse. Ces entreprises seront de nouveau interrogées fin 2009 afin d'observer leur parcours.

La dynamique des créations

La création d'entreprises a été particulièrement dynamique entre 2002 et 2008 en Poitou-Charentes (illustration 1). L'augmentation des créations d'entreprises a

Créations d'entreprises (données CVS) (illustration 1)

Indice base 100 au 1^{er} trimestre 2000



Source : Insee (Répertoire des entreprises et des établissements)

été de +69 % sur cette période contre +53 % sur l'ensemble de la France, plaçant le Poitou-Charentes parmi les premières régions en ce domaine. Ce sont ainsi plus de 7 000 entreprises qui ont été créées en 2007, comme en 2008, soit 3 000 de plus qu'en 2002. Ces créations représentent au total environ 10 000 nouveaux emplois sur chacune de ces deux dernières années.

La région a bénéficié d'un contexte économique favorable jusqu'en 2007. Le PIB par emploi a augmenté de +2 % en moyenne annuelle, plaçant la région au 8^e rang des régions françaises. Par ailleurs des mesures incitatives ont encouragé le développement économique et l'accès à l'emploi (cf. encadré *Principales aides*). Alors que la décélération a été entamée assez tard en 2008 au niveau national, elle a été initiée dès la fin 2007 en Poitou-Charentes, sans doute du fait d'un repli plus marqué de la construction. Au total, la création d'entreprises recule de -1,8 % dans la région en 2008.

Une particularité régionale : un territoire propice à la création de proximité

En Poitou-Charentes, les activités liées à la satisfaction des besoins de la population locale sont les plus présentes. Les secteurs du commerce de détail, de la construction et des services aux particuliers représentent 67 % de l'emploi salarié contre 61 % au niveau national. Ces secteurs sont aussi ceux qui créent le plus d'entreprises : 60 % des créations dans la région contre 55 % France entière. En outre, la source principale du chiffre d'affaires des trois quarts des nouvelles entreprises picto-charentaises provient d'une clientèle de particuliers et la clientèle est davantage locale qu'en moyenne nationale (65 % contre 57 % au niveau national). Ce mouvement favorise l'irrigation du territoire régional en petites entreprises, répondant ainsi à la répartition géographique de la population : 38 % de la population picto-charentaise vit en espace rural contre 18 % de la population française.

Cette dynamique de la création d'activités est exposée au retournement de conjoncture, en particulier de la consommation des ménages. Mais

alors que des moteurs économiques sont en panne, la consommation des ménages résiste. Elle devrait même croître légèrement en France grâce en particulier à la très faible inflation et aux revalorisations des prestations. Néanmoins le commerce, secteur le plus créateur, est celui où les entreprises créées sont les plus fragiles : le taux de survie à trois ans y est plus faible que dans les autres secteurs. La construction est aussi très dépendante de la conjoncture économique et a été particulièrement touchée en 2008 avec une baisse sensible des créations.

Les conditions de la création d'entreprises sont déterminantes pour la pérennité d'une entreprise. Si le profil sociodémographique des nouveaux chefs d'entreprise de 2006 n'est pas fondamentalement différent de celui de 2002, certains facteurs laissent supposer que ces nouvelles entreprises sont plus viables. Les créateurs sont plus diplômés, plus expérimentés, plus formés et aidés, ils disposent d'un capital plus important. Ces conditions de démarrage sont généralement favorables à la survie des entreprises sur les premières années.

Plus diplômés, plus formés, plus conseillés

Les créateurs sont plus diplômés qu'en 2002 (illustration 2). La proportion de diplômés du supérieur s'élève à près de 30 % des créateurs, contre 22 % en 2002. Elle reste cependant moins élevée en Poitou-Charentes que France entière, 37 % en 2006, sans qu'il y ait de rattrapage en 4 ans. Les créateurs d'entreprises ont donc bénéficié de l'élévation générale du niveau de formation.

Parmi les anciens salariés, la part des cadres dans les créateurs d'entreprises a progressé de 6 points entre 2002 et 2006. Cette tendance se retrouve également France entière. La moitié des créateurs d'entreprises qui ont une expérience professionnelle l'ont acquise de longue date (plus de 10 ans) et se lancent dans une activité identique à celle de leur expérience professionnelle passée.

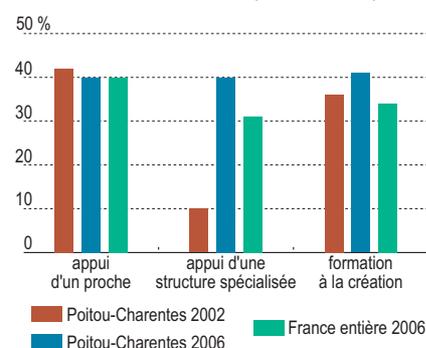
Les créateurs de 2006 sont également plus conseillés et davantage formés pour réaliser leur projet. Ils se lancent donc de moins en moins seuls. En effet, la proportion des créateurs s'appuyant sur une structure dédiée à la création d'entreprises passe de 10 % à 40 % en 4 ans. Elle diminue cependant avec l'âge : de 50 % pour les moins de 30 ans, elle n'est que de 25 % pour les plus de 50 ans, qui sont plus expérimentés. France entière, la part des nouveaux entrepreneurs bénéficiant de conseils d'une structure dédiée est de 10 points inférieure à celle de la région.

Les créateurs peuvent aussi compter, dans 40 % des cas, sur leur conjoint ou un autre membre de leur famille pour avoir des conseils ou un appui logistique. Cette part n'a pas augmenté par rapport à 2002. De plus, une majorité des nouveaux chefs d'entreprise a dans son entourage des chefs d'entreprise.

La plupart, 90 %, se consacrent entièrement à leur entreprise : ils n'ont pas d'autre activité salariée. Enfin, ils suivent aussi plus de formation qu'en 2002, qu'elle soit imposée ou souhaitée, et plus que la moyenne française. La région Poitou-Charentes est en effet l'une des trois premières régions où les nouveaux entrepreneurs reçoivent le plus de formation à la création.

Les créateurs picto-charentais sont plus aidés et formés qu'en 2002 et qu'en moyenne nationale

Conseil et formation (illustration 2)



Source : Insee (enquêtes Sine 2002 et 2006)

Aide à la lecture : 40 % des créateurs d'entreprises picto-charentaises de 2006 ont bénéficié d'un appui d'une structure spécialisée contre 31 % France entière. Le taux était de 10 % en 2002 dans la région

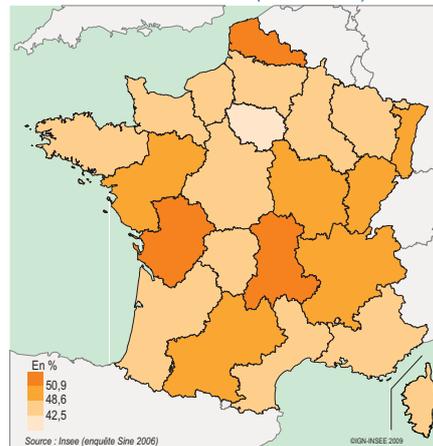
Des subventions incitatives

Les politiques publiques dédiées à la création d'entreprises sont bien présentes dans la région. On constate un boom du nombre d'entreprises ayant bénéficié de subventions entre 2002 et 2006 (+39 % France entière), et tout particulièrement en Poitou-Charentes (+45 %). La loi de 2003 pour l'initiative économique a assoupli les conditions de la création d'entreprises et l'attribution des aides régionales et locales. Elle a facilité le financement et donc la création de nouvelles entreprises. Plus de la moitié des créateurs d'entreprises ont ainsi reçu une aide financière en Poitou-Charentes, quelle que soit l'origine de cette aide. Le Poitou-Charentes est l'une des trois premières régions pour la part des entreprises bénéficiant de subventions à la création (illustration 3). La majorité des aides reçues proviennent de dispositifs nationaux :

l'ACCRE, l'EDEN, les PCE (cf. encadré Principales aides) et les exonérations de cotisations sociales et d'impôt (illustration 4). Les aides régionales et locales sont aussi très présentes et se

Le Poitou-Charentes dans le peloton de tête des taux de créateurs aidés

Taux de créateurs ayant bénéficié d'une aide financière (illustration 3)



sont sensiblement développées (parmi elles BRDE, CORDEE - cf. encadré Principales aides). Le Poitou-Charentes se situe ainsi à la première place des régions françaises au niveau de la part des entreprises bénéficiant d'aides régionales (8 % contre 2 % France entière) et locales (9 % contre 2 % en France).

Certaines de ces aides bénéficient à d'anciens chômeurs, qui se lancent dans l'entrepreneuriat afin de créer leur propre emploi. Près de 80 % des chômeurs créateurs déclarent avoir bénéficié d'aides nationales (ils sont 70 % France entière) et plus de 10 % d'aides régionales (ils ne sont que 3 % France entière). Ces écarts favorables aux chômeurs du Poitou-Charentes se retrouvent également sur les aides locales et les exonérations diverses.

Capital de départ en hausse

Le capital financier de départ, autre facteur déterminant de la survie, augmente : 60 % des entrepreneurs ont démarré en 2006 avec un capital supérieur à 8 000 euros (illustration 5). Cette part est en hausse de 6 points en 4 ans en Poitou-Charentes. France entière ce sont 5 nouveaux chefs d'entreprises sur 10 qui démarrent avec au moins cette somme, sans progression depuis 2002. Dans le même temps, la proportion des entrepreneurs démarrant avec un capital supérieur à 40 000 euros a augmenté de 3 points et représente près du quart des entrepreneurs de la région. L'étude réalisée en 2007 a montré que les entrepreneurs démarrant avec un capital de plus de 8 000 euros ont, toutes choses égales par ailleurs, un taux de survie à trois ans de 2,3 fois plus important que ceux qui ont peu de moyens au démarrage.

Innovation et optimisme

L'utilisation de pratiques innovantes et de nouvelles technologies se propage : 35 % des créateurs estiment qu'ils ont introduit des produits et services nouveaux, soit 5 points de plus que la moyenne nationale, 15 % des concepts de vente novateurs et 10 % de nouvelles méthodes de production, taux équivalents à la

Part des bénéficiaires d'aides, parmi les créateurs d'entreprise, selon le type d'aide (en %) (illustration 4)

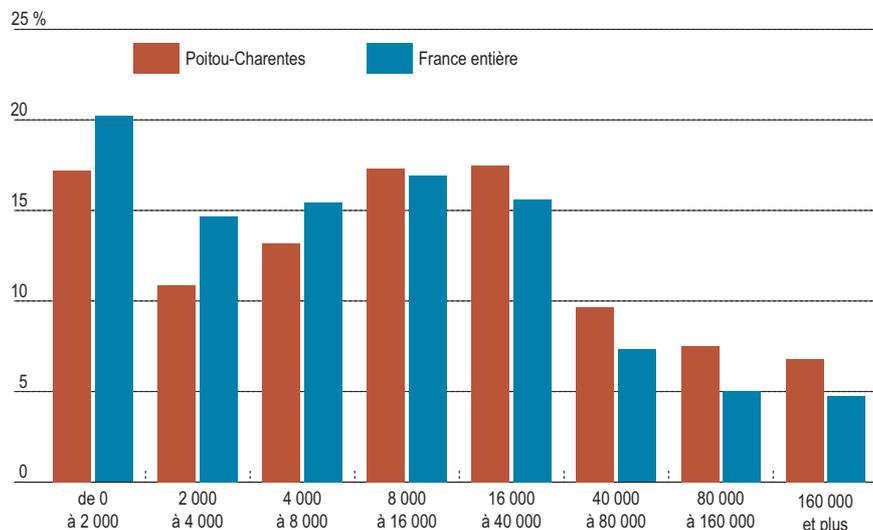
	Poitou-Charentes	France
ACCRE	39	35
EDEN	5	3
PCE	7	5
Aides ou exonérations mises en place par la région	8	2
Aides ou exonérations départementale ou communale	9	2
Exonération de cotisations sociales ou impôts	18	13

Items non additionnables et non exclusifs

Source : Insee (enquête Sine 2006)

Les créateurs picto-charentais démarrent avec plus de moyens financiers

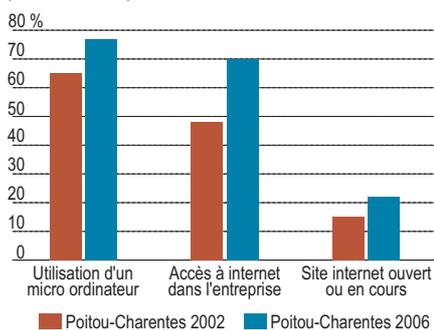
Capital financier pour démarrer (en euros) (illustration 5)



Source : Insee (enquête Sine 2006)

Microinformatique et internet en progression

Utilisation de l'informatique (illustration 6)



Source : Insee (enquêtes Sine 2002 et 2006)

moyenne nationale. Néanmoins les nouvelles entreprises sont de plus en plus informatisées : 77 %, soit 12 points de plus qu'en 2002 (illustration 6). L'accès à Internet a également augmenté de manière significative (+22 points, 7 entreprises sur 10).

La clientèle de ces jeunes entreprises et les perspectives de leurs dirigeants devraient aussi contribuer à asseoir leur développement. En moyenne, la clientèle des nouvelles entreprises est plutôt nombreuse. Elle est composée de plus de 10 clients dans 70 % des cas. Même si l'on constate une relative stabilité par rapport à 2002, c'est 10 points de plus que France entière. Quelques mois après le démarrage de leur entreprise, les nouveaux entrepreneurs de 2006 sont plus optimistes sur l'avenir que ceux de 2002 : plus de 85 % d'entre eux voient leur activité de façon durable (plus de 5 ans). Ils sont aussi optimistes à court terme : près de 60 % pensent développer leur entreprise dans les 6 prochains mois. Les perspectives d'embauche ne sont cependant pas très élevées : moins d'un quart des entrepreneurs en prévoit.

Quelques points de vigilance

Les études passées ont montré que trois nouvelles entreprises sur dix ne survivaient pas plus de trois ans après leur création. Depuis 10 ans, ce taux a peu varié et semble peu dépendant du contexte économique, même s'il n'y a pas eu de crise de l'ampleur de celle que nous connaissons aujourd'hui.

Parmi celles qui cessent leurs activités après quelques mois ou quelques années, figure une part importante d'entreprises créées avec des conditions de départ peu favorables.

L'aide d'un proche ou d'un organisme spécialisé augmente de façon significative la chance de survie de la nouvelle entreprise : 30 % des créateurs montent malgré tout leurs projets seuls, sans appui de structure spécifique, ni de leur entourage familial ou professionnel. Comme une partie d'entre eux a en plus peu d'expérience ou sort d'une période longue de chômage, que leur activité a lieu dans un secteur concurrentiel ou fragile, leur chance de durer peut s'en trouver affaiblie.

D'autres éléments laissent à penser que certaines entreprises ne mettent pas toutes les chances de leur côté, en n'utilisant pas de nouvelles technologies ou de produits innovants : près d'un quart des créateurs n'utilisent pas de micro-ordinateur dans leur entreprise, seulement 1 entrepreneur sur 5 a recours ou a prévu d'avoir recours aux possibilités d'Internet pour présenter son entreprise ou vendre en ligne et un tiers n'utilisent pas de produits innovants.

Enfin les créateurs font état de difficultés qui peuvent constituer des freins à la création. Régler les formalités administratives, obtenir un financement et fixer le prix des

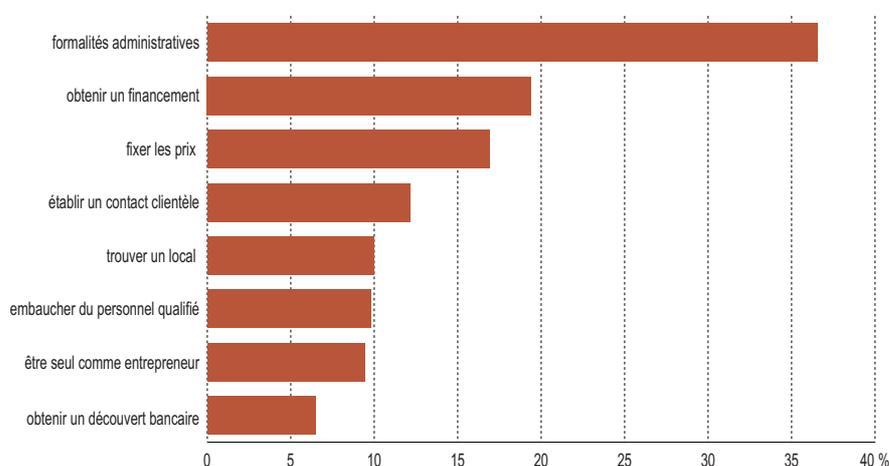
produits et services sont les trois principales difficultés rencontrées lors de la création (illustration 7). Ces difficultés ne sont pas spécifiques à la région Poitou-Charentes et se retrouvent dans des pourcentages identiques France entière. Si un tiers des créateurs ne rencontrent pas de difficulté particulière, les plus jeunes (moins de 30 ans) éprouvent plus de difficultés que leurs aînés (plus de 50 ans).

Analyse territoriale : lien étroit entre création, développement économique et population

Les territoires les plus attractifs en matière de création d'entreprises sont le littoral et les grandes agglomérations, soit les zones d'emploi de La Rochelle, de la Saintonge Maritime, d'Angoulême, de Poitiers et du Sud Deux-Sèvres (illustration 8). Ces 5 zones représentent à elles seules près de 70 % des créations d'entreprises de la région, soit davantage que leur poids sur le parc de l'ensemble des entreprises de la région, qui est de 64 %. Sans surprise, les nouvelles entreprises s'implantent principalement sur les zones à forte densité de production et de population. Deux zones d'emploi sont particulièrement dynamiques avec un taux de création d'entreprises supérieur à 11 % en 2006 : La Rochelle, qui comporte une ZFU, représente à elle seule 20 % des créations régionales et la Saintonge

Les formalités administratives : principale source de difficulté pour le créateur

Principales difficultés à la création du point de vue du créateur (illustration 7)



Source : Insee (enquête Sine 2006)

Maritime, près de 16 % des créations. Les autres zones d'emploi ont des taux de création proches de la moyenne régionale, soit 10 %, à l'exception du Nord Poitou et du Nord Deux-Sèvres, Poitiers qui sont les moins dynamiques (taux inférieurs à 8 %).

Le profil du créateur et de son entreprise est différent selon les zones

Retrouve-t-on le même profil de création d'entreprises selon les zones d'emploi ou observe-t-on des zones où les entreprises auront certainement plus de difficultés à survivre que d'autres ?

Un regroupement en trois catégories de zones d'emploi a été réalisé en fonction des principaux critères de création des entreprises : celles où les conditions de la création sont plutôt favorables, celles où elles sont plutôt défavorables et celles où les conditions de la création sont plus partagées.

Les zones où les conditions de la création semblent favorables ont peu de très jeunes créateurs, peu de créateurs chômeurs de longue durée, des créateurs plutôt diplômés (illustration 9), une part de reprises d'entreprises élevée, des créations dans la construction plutôt que dans

le commerce et des entreprises déclarées sous personne morale. Les zones d'emploi suivantes répondent à la majorité de ces critères : Cognac, le Nord et le Sud Deux-Sèvres, Poitiers et La Rochelle.

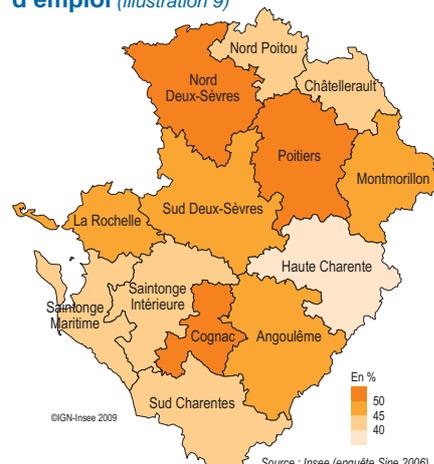
D'autres zones, à l'inverse, présentent un profil moyen de créateurs plus risqué avec davantage d'entreprises déclarées en personne physique, appartenant à des créateurs peu diplômés, en difficulté sur le marché du travail et démarrant avec peu de moyens. C'est le cas des zones de Châtelleraut, de Montmorillon, du Sud Charentes, de Saintonge Intérieure et du Nord Poitou.

Enfin, une troisième catégorie est composée de créations ayant autant de critères favorables à la création que défavorables : la Haute Charente, la Saintonge Maritime et Angoulême.

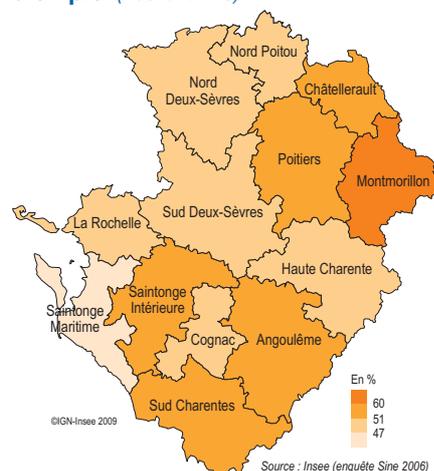
Quelles répartitions des aides sur le territoire ?

Les aides à la création, financières ou morales, et les conseils, jouent un rôle très important dans la survie de ces petites entreprises. Comment sont-elles réparties sur le territoire ? Bénéficient-elles aux zones où les entreprises sont créées dans des conditions « à risque » ?

Part des créateurs d'entreprises diplômés (bac et supérieur) par zone d'emploi (illustration 9)

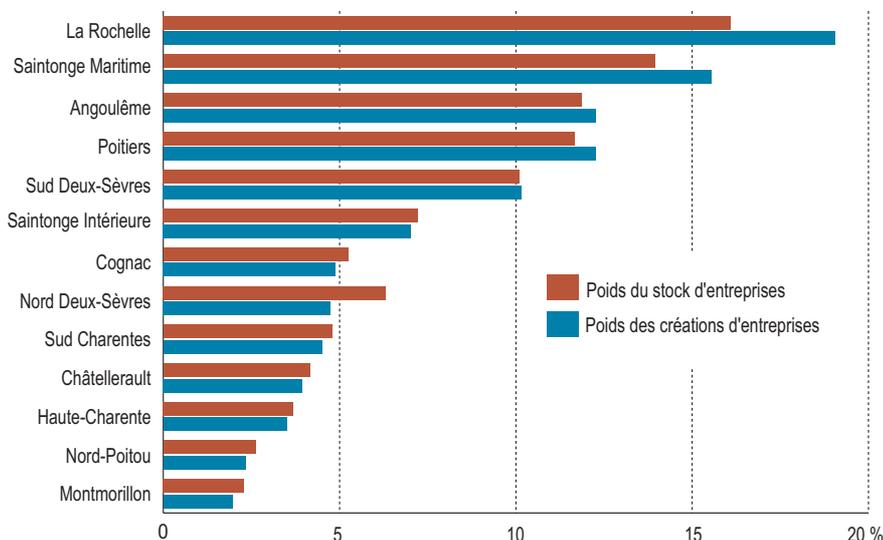


Part des créateurs ayant bénéficié d'une aide financière par zone d'emploi (illustration 10)



Fort dynamisme des zones d'emploi du littoral

Répartition des zones d'emploi selon le stock d'entreprises et le nombre de créations (illustration 8)



Source : Insee (enquête Sine 2006)

Les aides financières bénéficient, pour une part plus importante, aux entreprises situées dans les zones où les créateurs semblent en avoir le plus besoin : 72 % des créateurs du Montmorillonais en bénéficient, 61 % au Nord Poitou, 58 % dans le Châtelleraudais et au Sud Charentes, 55 % en Saintonge Intérieure, alors que la moyenne régionale est de 51 % (illustration 10).

Les créateurs bénéficient dans ces zones, plus qu'ailleurs, des aides dédiées aux chômeurs (type ACCRE), qui sont surreprésentés parmi les créateurs de ces zones. Ils bénéficient aussi davantage des autres types d'aides nationales et des aides régionales et locales.

Si les aides financières sont a priori orientées vers les projets de création

les plus viables, l'analyse montre la volonté des pouvoirs publics de les répartir sur le territoire.

À noter cependant une particularité sur la zone de Poitiers : les créateurs sont plus diplômés, moins en échec sur le marché du travail mais pourtant plus aidés que la moyenne régionale. Les raisons peuvent être liées à la volonté d'aider des entrepreneurs plus jeunes, mais aussi à la qualité supérieure des dossiers présentés du fait de leur niveau d'étude et, peut être enfin au domaine d'activités plus innovant.

Les aides sous forme de conseil de proches et d'organismes spécialisés favorisent aussi le développement d'une entreprise. Les conseils d'organismes spécialisés profitent pour une part plus importante aux zones où les conditions à la création sont les moins favorables, notamment celles de Montmorillon, du Nord Poitou et de Châtelleraut. Les deux zones d'emploi des Deux-Sèvres ont la particularité d'avoir des créateurs d'entreprises bénéficiant aussi plus qu'ailleurs de conseils d'organismes spécialisés, même si leurs entreprises ont des conditions plutôt favorables à la création. La zone où la part des créateurs bénéficiant de conseils d'organismes professionnels est la plus faible est celle de la Saintonge Maritime. Le besoin de conseil est peut-être moins fort dans cette zone où l'une des activités principales est le tourisme.

Enfin, les conseils de proches, amis, famille, concernent indifféremment des zones où les conditions à la création sont favorables ou pas. Les entreprises créées qui bénéficient le plus de soutien de proches se situent dans les zones de Cognac, du Sud Charentes, de La Rochelle et du Sud Deux-Sèvres. À l'inverse, les entreprises du Nord Poitou sont les moins aidées par leurs proches.

L'enquête de fin 2009 auprès de ces mêmes entreprises créées en 2006 nous permettra d'observer quels auront été les critères vraiment déterminants dans la survie de ces entreprises, et quel sera l'impact de la crise économique de 2008 et 2009 sur leur développement. ■

Michèle Fazilleau, Isabelle Leblond

Plus forte proportion de créateurs étrangers au centre et à l'est de la région

Près d'une entreprise sur dix est créée par une personne de nationalité étrangère. Les deux tiers viennent de l'Union européenne. Les créateurs de nationalités européennes ne s'installent pas uniformément dans la région (illustration 11). Ils privilégient le centre et l'est de la région. Alors qu'ils sont moins de 3 % dans les zones d'emploi de Châtelleraut, de Saintonge Maritime et de La Rochelle, ils sont plus de 15 % dans le Montmorillonais et 25 % en Haute Charente. La Charente attire en proportion assez élevée des créateurs européens puisque ses deux autres zones d'emploi avoisinent les 10 % ainsi que la zone limitrophe des Deux-Sèvres. Comme pour les Français, les deux activités dominantes en nombre de créations sont la construction et le commerce mais pas dans les mêmes proportions : les ressortissants de l'Union européenne créent en

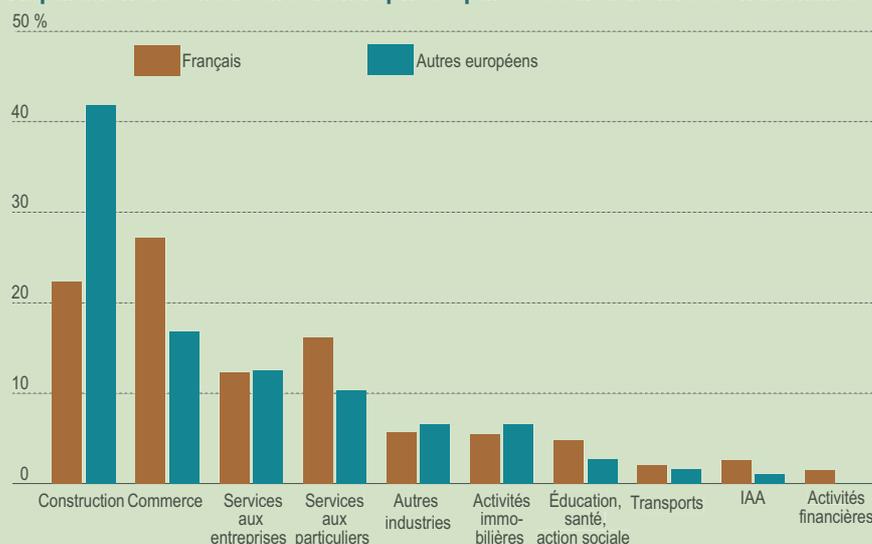
Taux de créateurs étrangers de l'Union européenne (illustration 11)



premier dans la construction pour 42 % d'entre eux et ensuite dans le commerce pour 17 %, contre respectivement 22 % et 27 % pour les Français.

Les ressortissants de l'Union européenne créent principalement dans le secteur de la construction

Répartition des créateurs d'entreprises par secteur d'activité et nationalité



Source : Insee (enquête Sine 2006)

Principales aides :

Aides nationales :

Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) :

Cette aide de l'État consiste en une exonération pendant un an de charges sociales sur la partie de rémunération n'excédant pas 120 % du Smic pour :

- les demandeurs d'emploi, indemnisés par le Pôle emploi ou susceptibles de l'être ;
- les demandeurs d'emploi non indemnisés, ayant été inscrits 6 mois au cours des 18 derniers mois au Pôle emploi ;
- les bénéficiaires de l'API ;
- les bénéficiaires du RMI ;
- les personnes remplissant les conditions d'accès aux contrats «emplois jeunes» ;
- les salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté, dans le cadre d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- les titulaires d'un Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ;
- les personnes bénéficiaires du complément «libre choix d'activité», qui créent ou reprennent une entreprise, quelle que soit leur activité.

Régime spécifique pour les micro-entrepreneurs, les salariés-créeurs, dans les Zones de redynamisation urbaine (ZRU), Zones urbaines sensibles (ZUS) et Zones franches urbaines (ZFU).

Encouragement au développement d'entreprises nouvelles (EDEN) :

L'EDEN consiste en une aide financière de l'État attribuée sous forme d'avance remboursable pour certains publics. Ce dispositif a été remplacé au 1^{er} janvier 2009 par le Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) qui consiste en un prêt à taux zéro et sans garantie d'une durée de 1 à 5 ans.

Chèques conseils :

Ils permettent de bénéficier d'heures de conseils auprès d'organismes

habilités par les préfetures pour l'élaboration du projet de création ou de reprise et lors du démarrage de l'activité. Ils sont délivrés par les DDTEFP. Ce dispositif a été remplacé au 1^{er} janvier 2009 par le NACRE.

Prêt à la création d'entreprise (PCE) :

Le PCE a vocation à améliorer le financement des jeunes entreprises créées ou reprises.

Il vise à :

- répondre à l'insuffisance de fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises de 0 à 3 ans en finançant essentiellement leur trésorerie ;
- améliorer l'accès au crédit bancaire ;
- diminuer les risques d'échec dus à une trésorerie trop faible ;
- favoriser l'accompagnement des entreprises nouvelles.

Peuvent en bénéficier les entreprises en phase de création ou ayant été créées ou reprises depuis moins de trois ans sous certaines conditions.

Le PCE est compris entre 2 000 et 7 000 euros. Il doit obligatoirement être accompagné d'un concours bancaire à moyen ou long terme dont le montant est au minimum égal à 2 fois celui du PCE (sauf dans les ZUS dans lesquelles le concours bancaire doit être au minimum équivalent au montant du PCE).

Le financement bancaire peut prendre la forme soit d'un prêt, soit d'un crédit-bail ou d'une location financière. Ses caractéristiques (taux, montant, durée, garanties, etc.) sont libres et dépendent de la banque. Par ailleurs, OSEO peut garantir jusqu'à 70 % le prêt bancaire associé au PCE.

Aides régionales en Poitou-Charentes :

Bourse régionale désir d'entreprendre (BRDE) :

L'objectif de la bourse est de favoriser la création ou la reprise d'activité par des porteurs de projet qui souhaitent créer leur propre emploi dans la

région Poitou-Charentes. La bourse consiste en une aide forfaitaire définie en fonction de la situation et des besoins réels du porteur de projet, de la faisabilité du projet, de la viabilité de l'activité, des emplois générés... Un jury décide de l'attribution et du montant de l'aide. L'accueil, l'accompagnement et le suivi post création sont assurés par l'Atelier de la création avec l'appui de ses partenaires ou à défaut par le Pays ou la Communauté de communes.

Pour optimiser la structuration du projet et le développement de l'activité, la Région Poitou-Charentes accompagne les entrepreneurs via le chèque TIC (appui à la création et au référencement du premier site internet de l'entreprise) et la participation au forum de sensibilisation aux outils internet (conditionnés à l'obtention de la Bourse).

Convention régionale de développement de l'emploi par l'économie (CORDEE) :

Ce dispositif de la région Poitou-Charentes accompagne les entreprises de production ou de services à la production. CORDEE regroupe l'ensemble des aides en faveur de l'investissement matériel et immatériel, de la création, de la reprise d'entreprise, du conseil, de l'emploi, etc. Ce dispositif s'inscrit dans l'esprit des Opérations rurales collectives (ORC), pour le pérenniser et le décliner sur la totalité du territoire rural régional et les ZUS. Ses objectifs sont de favoriser l'emploi, inciter les PME à investir et innover, faciliter l'accès au conseil, favoriser la création et la reprise d'entreprises, encourager l'Éco-Développement.

Autres types d'aides :

Versement des allocations chômage sous forme de capital, aide à la création par des personnes handicapées, prêts d'honneurs, crédits solidaires, dispositif défi jeunes, prime de retour à l'emploi, garantie de prêts ou de prises de participation, prêts à moyen ou long terme...

Définitions

Créations d'entreprises :

Elles sont classées en trois catégories : créations pures, créations par reprise et par réactivation.

- Toute entreprise personne morale ou personne physique n'ayant pas eu antérieurement d'activité non salariée est inscrite au répertoire lors de sa déclaration de démarrage d'activité et reçoit alors un numéro d'identification. Elle est comptabilisée dans la statistique de créations, à partir de sa date de début d'activité économique :
 - en création pure si l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au même endroit par une autre entreprise. On parle aussi de création «ex nihilo» ;
 - en création par reprise dans les cas contraires (reprise de tout ou partie des moyens de production d'une autre entreprise, rachat d'un fonds de commerce...). En revanche les reprises liées à une nouvelle répartition du capital de l'entreprise suite à des rachats de parts sociales ne sont pas prises

en compte, par exemple en cas de transmission.

- Une personne physique, ayant eu par le passé une activité non salariée quelle qu'elle soit et reprenant une activité non salariée, retrouve le numéro d'identification qui lui avait été précédemment attribué. L'opération est alors comptabilisée, dans tous les cas, en création par réactivation.

Taux de création :

C'est le rapport entre le nombre de créations observées une année et le nombre d'entreprises au premier janvier de cette même année.

Zone franche urbaine (ZFU) :

Elles ont été créées en 1997 pour développer l'activité économique et l'insertion professionnelle dans des quartiers défavorisés. Les micros et petites entreprises peuvent bénéficier d'aides particulières (exonérations de charges sociales patronales, d'impôts sur les bénéfices, de la taxe professionnelle et de la taxe foncière).

Sources

Enquête Sine (Systèmes d'informations sur les nouvelles entreprises) :

Système permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. L'objectif est de suivre les entreprises créées au cours du premier semestre d'une année par le biais de trois interrogations postales : l'année de leur création, puis au cours de leur troisième et cinquième anniversaire. Cette étude s'appuie sur les résultats de la première interrogation réalisée en septembre 2006 auprès de 2 600 entreprises créées au premier semestre 2006 et actives au 1^{er} septembre. Ces entreprises étudiées exercent une activité économique marchande et appartiennent au champ ICS (Industrie, Construction, Commerce, Services). L'agriculture est exclue. L'enquête 2006 a été réalisée par l'Insee avec un élargissement du champ grâce à un partenariat avec la Région Poitou-Charentes.

Répertoire Sirene® :

Le répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) géré par l'Insee enregistre les mouvements économiques et légaux affectant ces unités, en particulier les créations.

Pour en savoir plus

Insee Poitou-Charentes - Cahier de décimal n°52 - Juin 2009 - Bilan économique 2008 du Poitou-Charentes

Insee Poitou-Charentes - décimal n°289 - Mars 2009 - Le PIB du Poitou-Charentes progresse plus vite qu'en moyenne nationale

Insee Poitou-Charentes - décimal n°271 - Mars 2007 - La création d'entreprises en Poitou-Charentes : quels facteurs de survie ?

Insee Première n°1221 - Janvier 2009 - Croissance plus faible des créations d'entreprises en 2008

Insee Première n°1172 - Janvier 2008 - Un rythme de créations d'entreprises très élevé en 2007

Insee Première n°1167 - Décembre 2007 - Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi

Insee Première n°1148 - Juillet 2007 - Création d'entreprises et emploi : la dynamique sur 3 ans

Insee Première n°1120 - Janvier 2007 - Les créations d'entreprises poursuivent leur hausse en 2006

Insee - Note de conjoncture - Mars 2009 - La récession se prolonge

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 825 889 452 (0,15 euros/mn)
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes
5 rue Sainte-Catherine - BP 557
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 30 01 01
Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Francis VENNAT
Rédacteur en chef : Jean-Pierre FERRET

Dépôt légal octobre 2009
N° CPPAP 0908 B 06698 - ISSN 0221-1068
Code SAGE DEC29556
Impression MEGATOP, Naintré